

AR PREFECTURE

006-210601597-20150701-13\_01\_07\_2015-DE  
Reçu le 07/07/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du  
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2015 À 18H00**

L'an deux mille quinze, le premier juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE,

**Absents avec procurations :**

- Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire
- Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
- Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Monsieur Richard CONTE
- Madame Marie-Paule ZANOTTI donne procuration à Madame Patricia DEGUS

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**13 / CITADELLE SAINT ELME. PROGRAMME DE RESTAURATION. DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA DRAC ET AU DÉPARTEMENT.**

**Monsieur André BIANCHERI, Conseiller Municipal expose à ses collègues,**

Lors de sa séance du 29 octobre 2014, le Conseil Municipal a validé le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'exécution de la première phase issue du programme global de restauration, défini dans le diagnostic établi par Monsieur Michel TRUBERT, Architecte des Monuments Historiques.

Le Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a programmé une enveloppe base subventionnable prévisionnelle de 228.880 euros hors taxes.

AR PREFECTURE

006-210601597-20150701-13\_01\_07\_2015-DE  
Reçu le 07/07/2015

La commune souhaite mettre en œuvre le programme de restauration de la citadelle du Programme A, conformément au document directeur qui était joint en annexe de l'ordre du jour.

Ce programme sera décomposé en six tranches, s'échelonnant de l'année 2015 à l'année 2024.

Il leur demande :

- De valider le programme A de restauration de la citadelle, correspondant au document directeur,
- De valider l'inscription budgétaire des études et des travaux, en section budgétaire d'investissement, pour les années 2015 à 2024 ;
- De solliciter en 2015 une subvention de la D.R.A.C de 40% d'une enveloppe prévisionnelle de 228.880 euros hors taxes, pour la Mission PRO-DCE d'étude de projet définitif pour le programme 1 de la restauration, les travaux urgents du Bastion du Mont Alban et la maîtrise d'œuvre de travaux urgents de sécurisation du pont levis de la Citadelle ;
- De solliciter du Département des Alpes-Maritimes, une subvention de 10% de l'enveloppe prévisionnelle de 228.880 euros hors taxes, telle que définie précédemment.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives